

## Energies renouvelables - pour les particuliers

### Objet

Favoriser le recours aux énergies renouvelables (bois-énergie, solaire, photovoltaïque, thermique, recyclage du biogaz, énergie hydraulique, éolien) en tant que particulier.

### Vous êtes

- Particulier

### Vous voulez

Actions aidées	Prise en charge par la Région + ADEME (taux maximum)
<b>Etudes de faisabilité</b> (micro-hydraulique, éolien, électrification de sites non raccordés au réseau)	70 %
<b>Aides à l'investissement</b>	Taux maximum ou forfait
<b>Chauffe-eau solaire individuel</b> (entre 2 et 7 m <sup>2</sup> de capteurs)	Forfait : 1 200 euros
<b>Chauffage solaire individuel</b> (au moins 10 m <sup>2</sup> de capteurs plans ou au moins 6 m <sup>2</sup> de capteurs sous vide)	Forfait : 2 000 euros *
<b>Solaire photovoltaïque raccordé au réseau</b> (3 kWc maximum)	Forfait : 1 euro / Wc *
<b>Micro-hydraulique</b> (génératrice d'énergie et mise en œuvre)	40 % *
<b>Eolien raccordé au réseau</b>	40 % *
<b>Electrification de sites non raccordés au réseau en régime rural d'électrification</b>	Jusqu'à 95 % en complément du FACE
<b>Electrification de sites non raccordés au réseau en régime urbain d'électrification</b>	40 %

\* Aide attribuée par le Conseil régional de Bourgogne

### Ce qu'il faut savoir

- **Solaire thermique** : les matériels devront être conformes aux dispositions en vigueur du crédit d'impôt tout en préconisant des systèmes solaires domestiques complets (sous forme d'ensembles d'équipements fabriqués en usine, répertoriés commercialement sur les catalogues des fabricants) et les installateurs signataires de la charte QUALISOL. Les capteurs solaires thermiques devront être correctement insérés architecturalement.
- **Solaire photovoltaïque raccordé au réseau** : les capteurs devront être correctement insérés architecturalement et implantés sur la structure d'un bâtiment : en sur-imposition sur des ouvrages existants ou intégrés au bâti sur des bâtiments neufs. Les implantations sur le sol ou hors bâtiment ne sont pas éligibles.
- **Micro-hydraulique** : les installations devront être exemplaires du point de vue de leur intégration environnementale. Une étude de faisabilité technique et économique devra systématiquement être réalisée.
- **Eéolien raccordé au réseau** : une étude de faisabilité technique (comprenant une campagne de mesure du gisement de vent), économique et d'acceptation sociale devra systématiquement être réalisée.

- **Electrification de sites non raccordés au réseau** : une étude de faisabilité technique et économique devra systématiquement être réalisée.